



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2024/3018

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :

~~Permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Salih ALTUN** demeurant **rue des Pierres 60 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **rue des Pierres 60 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 5^{ème} division section B n° 8Y**

Le projet vise à "**diviser l'habitation en deux logements et régulariser la modification de la façade**" et présente les caractéristiques suivantes : **Écart au guide communal d'urbanisme (GCU au CC du 23 avril 2018) ; Article 54,106 134 ; à savoir : Certaines pièces de vie n'ont pas la hauteur sous plafond réglementaire (soit moins de 2,50m) et ne reçoivent pas l'air et la lumière en suffisance. Les WC communiquent directement avec les pièces de vie.**

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **11 mars 2025 au 25 mars 2025 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 1^{er} décembre 2023)
(CDLD art. L1132-5)

Angelo TROLIO
Agent technique

LA BOURGMESTRE,

M^{me} GERADON Déborah